

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

—
*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

—
*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

—
Sous-direction
de la gestion du personnel

—
Bureau du personnel sous-officier
du corps de soutien technique et administratif
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 19 mars 2012 conférant un grade et un emploi de sous-officier commissionné
servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense**

NOR : *IOCJ1204249A*

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4132-10 ;

Vu le décret n° 2008-959 du 12 septembre 2008 modifié, relatif aux militaires commissionnés ;

Vu l'arrêté du 21 janvier 2011 fixant la liste des emplois d'officiers et de sous-officiers commissionnés recrutés au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense au sein de la gendarmerie nationale,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Samuel Bernard (NIGEND : 338 316) est recruté au grade de maréchal des logis, échelle de solde n° 3, 3^e échelon (indice 310), en qualité de sous-officier commissionné servant au titre de l'article L. 4132-10 du code de la défense pour occuper un emploi de maréchal-ferrant au sein de la garde républicaine, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} avril 2012.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 mars 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
J. DELPONT